

P.V. DE L' AG EXTRAORDINAIRE DU 12.09.2016

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 12 Septembre 2016 à la Maison des bénévoles du Sport, 71 rue Latécoère 26000 VALENCE.

Cette A.G. avait pour unique but de voter la modification de l'article 5 du règlement intérieur. De ce fait il a été proposé aux clubs de voter par correspondance.

28 d'entre eux ont choisi le vote par correspondance :

CHARMES, GGAHB, LE POUZIN, PRIVAS, TVT, AUBENAS, LE TEIL, HBRE, ANNONAY, ARDECHE MERIDIONALE, SABLONS SERRIERES, LAMASTRE, VIVI HAND, VIVARAIS, TILLEUL pour les clubs ardéchois

BOURG DE PEAGE, SUZE, ST RAMBERT, ST VALLIER, BOURG LES VALENCES, DIE, ROMANS, TRICASTIN, LIVRON, ETOILE, ST DONAT, MONTELIMAR et ST MARCEL, pour les clubs Drômois.

6 clubs se sont présentés et ont voté à l'AG : LES OLLIERES, RUOMS, LORIOL, HBGG, CHABEUIL, et RHODIA.

3 clubs n'ont pas voté : ST AGREVE, VALENCE et DIEULEFIT.

La modification de l'article 5 de règlement est validé avec 165 Voix pour.

Le règlement modifié est en annexe.

La secrétaire générale

la présidente du comité